

\$1,000 avaient cours légal; cela veut dire, personne ne l'ignore à la Chambre, quand on offre un billet de l'une de ces coupures en règlements de dette, celui à qui on offre le billet est obligé de l'accepter ou d'annuler la dette. Voir le paragraphe 133 du rapport. Pendant un certain temps après la première Grande Guerre, le détenteur d'un billet du dominion pouvait demander de l'or,...

**Une voix:** Très bien.

**M. Blackmore:** ...mais la disposition visant le retrait de l'or a été suspendue en avril 1933—bravo, bravo—avez-vous entendu cela?—"par un décret du conseil".

On peut dire, à titre d'exemple, que les créditistes ont préconisé et préconisent encore l'émission de dollars du dominion,—qu'on note bien cette expression,—dans des limites déterminées, sous forme de papier-monnaie ou de crédit, que le ministre des Finances pourrait utiliser pour aider la population à acheter les denrées et services dont elle a besoin et que le pays possède en surabondance. En effet, cette surabondance tient non pas à ce que le consommateur ne veut pas de ces denrées et ne les achèterait pas même s'il avait l'argent nécessaire, mais à ce qu'il n'a pas d'argent pour les acheter.

Si, aujourd'hui, la loi de finances de 1914 et de 1923 était encore en vigueur, l'émission de billets comme ceux que j'ai mentionnés pour illustrer ma thèse constituerait l'application de la loi de finances de 1914 et de 1923. Et pourtant on a traité les créditistes de cerveaux fêlés. Évoquez le fantôme de sir Thomas White et vous entendrez ce qu'il vous dira. A toutes fins pratiques, c'est exactement la même chose que les 16 millions garantis par titres ferroviaires et les 10 millions émis et garantis par le seul crédit du Canada.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député trouvera peut-être que c'est le bon moment de s'arrêter.

(Sur la motion de M. Blackmore, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Green:** Nous poursuivrons ce débat demain.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)